FRC.t.
7469
Case
FRC
16453

CONVENTION NATIONALE.

SECONDE SUITE
AUX
ÉCLAIRCISSEMENS NÉCESSAIRES, &c.

Donnés par J. M. COLLOT, Représentant du Peuple.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

POURQUOI donc une citation fidelle, dans un écrit néceſſaire à notre defenſe, cauſe-t-elle de ſi étranges convulſions au repréſentant du peuple Tallien qu'elle concerne? Au langage d'une raiſon forte, c'eſt un libelle débité au ci-devant Palais-royal, dicté par l'orgueil irrité, qui, par ſon titre même (1), annonce l'impureté de ſon origine, que l'on oppoſe.

Que dis-je? ce n'eſt rien encore : le trait de la vérité eſt ſi rude pour nos ennemis, que, dès qu'il eſt lancé, les voilà qui ſonnent le tocſin de toutes les fureurs; ils mettent en refonte toutes les vieilles calomnies dont fut polluée l'opinion publique ; la tribune de la Convention ne retentit que de leurs déclamations féroces & vagabondes ; ils corrompent la joie pure née au bruit de nos victoires. Que leur importe! ils ont mis uniquement leurs paſſions à l'ordre du jour. Les intérêts les plus chers de la patrie doivent leur être sacrifiés, sans doute. Tout cela conſterne la penſée des hommes droits & ſincères.

(1) Il eſt intitulé : *Collot mitraillé par Tallien.*

THE NEWBERRY
LIBRARY

Ayons le courage d'oppoſer conſtamment cette vérité qui les effraie à toutes leurs manœuvres ; qu'elle réponde au nouveau libelle dirigé contre moi, que Tallien vient de mettre en vente hier au palais ci-devant royal.

Tu perſiſtes à te renier, Tallien ; tu te diffames, tu t'injuries toi-même, à la bonne heure. Moi, je ne ceſſerai de t'oppoſer tes propres actions, tes propres écrits, tes propres diſcours. Je ne les juge point, je les préſente comme un miroir ſévère devant lequel l'artificieuſe toilette que tu fais depuis quelque temps dans les boudoirs de l'ariſtocratie doit paroître bien étrange. Je veux qu'en te mettant en face de ta conduite paſſée, le nouveau maſque dont tu te couvres tombe & diſparoiſſe de lui-même.

Voyons ſi tu as toujours parlé comme tu parles actuellement. Celui qui change de langage & de conduite au gré des événemens eſt néceſſairement un impoſteur. Ouvrons ces *fameux cartons* du comité de ſalut public, dont tu fais mention ; prenons au haſard ; voyons ſi tu parlois hier comme tu fais aujourd'hui.

Voici d'abord une piece où ta penſée eſt naïvement exprimée ſur un grand nombre de nos collègues avec leſquels tu ſembles hypocritement te condouloir aujourd'hui pour leur faire adopter tes opinions ; ſtratagême groſſier dont, ſans doute, ils ne ſont pas les dupes.

Le 11 octobre dernier, tu félicitois, avec un empreſſement tout particulier, la Convention nationale ſur l'arreſtation & l'accuſation proviſoire de pluſieurs de ſes membres : *graces lui ſoient rendues*, diſois-tu, *de l'excellent décret qu'elle vient de rendre contre les* QUARANTE-DEUX CONSPIRATEURS ; & je dois ajouter que ta correſpondance atteſte qne tu n'as ceſſé de provoquer, dans toutes les ſociétés populaires, des adreſſes de félicitation à la Convention nationale *ſur ce mouvement ſublime & ſalutaire.*

Tu as déclamé souvent, tu as mitraillé de toutes tes forces (pour me servir de tes expressions) les comités & les commissions que tu avais formées toi-même à Bordeaux. Mais le mal qu'ils ont fait avoit pourtant sans cesse obtenu ton approbation. Tu t'étois irrité contre ceux qui avoient osé te faire quelques observations relatives à Lacombe que tu dénonças ensuite comme le plus grand scélérat qui ait existé. Tu le louois avec enthousiasme dans une lettre à Courtois ; & dans une lettre au comité, où tu le louois aussi dans l'ensemble de la commission, tu terminois en disant gaiement : *La commission militaire a de l'ouvrage ; elle s'en acquittera parfaitement.*

Tu sais bien d'ailleurs qu'Yssabeau agissoit avec cette commission, ayant signé conjointement plusieurs lettres qu'elle adressoit au comité de salut public. Il a signé conjointement aussi avec le comité de surveillance ; & quelques temps après, à la vérité, vous nous avez déclaré que tous ces hommes là, avec lesquels vous aviez agi & signé, étoient des brigands, & vous les avez mis en arrestation.

Tu jures de nouveau ta foi que tu n'as point imposé de taxes révolutionnaires. Je t'en ai pourtant déjà donné des preuves que tu te gardes bien de combattre. En voici une de plus, & il y en a d'autres encore.

Le 27 vendémiaire tu as pris un arrêté portant « qu'il seroit fait un état de tous les *particuliers & négocians* qui doivent, en leur qualité de *riches*, supporter tous les frais de l'armée révolutionnaire, & autres dépenses extraordinaires, pour qu'il leur soit adressé des réquisitions nominatives & de sommes déterminées qui devront être payées dans les vingt-quatre heures, sous peine *d'exécution militaire*, & de *confiscation de leurs biens* ».

Cela est positif, je crois, Tallien ! Comment voulois-tu que le comité de salut public crût sincèrement qu'il n'y avoit à Bordeaux aucun danger pour la liberté, & que tu

avois tout-à-coup gagné & converti les cœurs ? Voici ce que tu écrivois toi-même à la municipalité provisoire de cette ville, le 17 septembre (v. st.)

» *Nous ne croirons à la tranquillité de votre cité*, » *que lorsque vous aurez livré au glaive de la loi tous* » *les ci-devant nobles, tous les prêtres réfractaires*, » *tous les émigrés qui courent le pavé de Bordeaux.* »

N'a tu pas ordonné, expressément, le 20 frimaire, l'impression d'un discours prononcé à la fête de la raison, où tous les négocians étoient désignés comme des *tigres*, des *panthères*, des *ours* & autres animaux féroces, toujours escortés à la Bourse d'une foule de *renards* & *de singes*, qui ne s'occupoient le matin que des moyens *d'accroître la misère publique*, & le soir à former de nouveaux projets de *rapine* & de *concussion*, qui tous ensemble *detruisoient la monarchie & avoient voulu livrer Bordeaux aux Anglois & aux Espagnols.* Ce discours n'allumoit-t-il pas à l'excès l'indignation publique contre tous les commerçans.

D'après les renseignemens que tu envoyois au comité de salut public, devoit-il croire que les choses alloient bien à Bordeaux ? Qui de lui ou de toi devoit être le mieux instruit ? ou plutôt pouvoit-il s'instruire que par toi, & veux-tu donc te placer au dernier dégré d'avilissement, en disant qu'il ne devoit pas t'en croire, que tu le trompois, & que tu ne méritois pas sa confiance ?

J'ai oublié d'observer que, dans cette fête de la raison, du 20 frimaire, tu avois fait porter devant toi, à la marche publique, cinq bannières avec ces différentes inscriptions :

Journée du 14 juillet, — *5 & 6 octobre*, — *10 août*, — *2 septembre*, — *31 mai.*

Tu as raison de dire qu'en faisant ces citations, je me suis assuré que tes écrits existoient au comité. Je n'ai

jamais hasardé une frivole allégation. Si j'étois moins sévère, je parlerois du millionnaire Martin, par toi mis en liberté, traduit deux jours après à la commission militaire par vos ordres & ensuite guillotiné, & depuis réhabilité le premier par le tribunal de révision que créa Ysabeau. Je parlerois de tous ces murmures, de ces plaintes des citoyens peu fortunés qui attendoient sur votre escalier, pendant que les agens de quelques dames vos favorites alloient & venoient, la clef à la main, dans tous vos appartemens comme s'ils étoient chez eux. Je parlerois de ces deux mille livres que vous fites donner sous vos yeux à une jolie fille par un de ses anciens amans, quoiqu'une telle salde de compte ne dût pas être réglée devant les représentans du peuple. Je dirois que nous t'avons pressé long-temps d'établir le gouvernement révolutionnaire à Bordeaux, & que tu y as toujours résisté, parce que tu le trouvois trop doux pour les circonstances, disois-tu : je te citerois, & cela te concerne particulièrement, l'affaire du bataillon de l'Unité à Tours, & bien d'autres faits encore. Je recueillerai tous les renseignemens à cet égard pour répondre à ta première provocation, car je crois bien que ce libelle que tu as mis en vente hier, ne sera pas le dernier.

Carnot que tu calomnies aussi par habitude, & Lindet que tu attaques sur les approvisionnemens, sauront bien te répondre; mais ne vois-tu pas où ton délire insensé t'égare? Quels services éminens as-tu donc rendus à la patrie pour oser attaquer avec une telle audace les hommes qui tant de fois & continuellement se sont devoués pour elle? Fouché t'a prouvé hier que l'homme irréprochable qu'on veut entendre un instant à la tribune n'a besoin que d'un mot pour te confondre.

Il faut que tu sois bien dénué de moyens pour te prévaloir d'une citation de date que tu as d'ailleurs mal

rapportée. Eſt-il ſi important de faire connoître avec affectation la différence du huit brumaire au huitième jour du ſecond mois de l'an ſecond ? Et ne pouvois-je pas aſſurer que ton arrêté avoit été proclamé, affiché & publié, puiſque le dernier article le dit expreſſément ? N'eſt-ce pas une puérilité que d'appuyer ſur ces détails d'ailleurs indifférens ? Mais, à ton ordinaire, tu laiſſes de côté l'eſſentiel; tu réponds à beaucoup de choſes dont je n'ai point parlé, tu déclames vaguement ſur des objets étrangers à la queſtion principale, afin de la faire diſparoître.

Tu me reproches de t'iſoler de tes collègues dans la miſſion que tu as remplie. Mais tes collègues ne renient point ce qu'ils ont fait; ils ne veulent point oblitérer le paſſé pour ſe rejeter dans des principes contraires. Ils n'ont point oublié les dangers qui menacèrent la patrie; ils ont conſenti de bonne foi toutes les meſures qu'ils ont cru bonnes pour la ſauver; ils les avouent. Leur conduite eſt loyale & franche. C'eſt toi-même qui t'es ſéparé d'eux en reniant aujourd'hui & voulant mettre en doute vos opérations communes. Au reſte, n'eſt-il pas extraordinaire que tu m'adreſſes un pareil reproche, lorſque le premier tu nous as iſolés dans tes déclamations, lorſque dans tous tes écrits tu m'as ſéparé toi-même des autres collègues avec qui j'ai été en miſſion à Lyon pendant long-temps. Ceux là ne renient pourtant pas non plus ce qui a été fait par nous pour l'exécution de pluſieurs décrets mûrement réfléchis par la Convention nationale, qui furent toujours la baſe & la règle de notre conduite; & c'eſt en quoi ſans doute tu ne veux pas comparer la tienne à la nôtre. Au reste, s'il y a eu quelque chose d'arbitraire dans les opérations de votre longue miſſion, il eſt poſſible encore que cela n'appartienne qu'à toi ſeul.

Ce que je viens de dire indique aſſez par quelle raiſon le comité de ſalut public s'eſt d'abord contenté de

vous adreſſer de ſages obſervations ſur les faits que j'ai cités. Il a pris enſuite des meſures plus graves ; il a ſuſpendu un de tes arrêtés, & a fait partir pour cela un courier extraordinaire, lorſqu'il a vu les principes violés & les lois tout-à fait compromiſes.

La plus étrange violation, ſans doute, eſt d'autoriſer une commiſſion quelconque à faire commerce des peines prononcées par la loi, & d'acquitter les coupables pour de l'argent : c'eſt mettre à prix le crime & l'innocence ; c'eſt aſſurer l'impunité aux principaux agens des factions puiſſantes ; c'eſt permettre aux riches de commettre tous les crimes ; c'est mettre la loi à l'encan ; c'eſt prononcer qu'il n'y aura que le pauvre de puni, & que celui qui qui n'aura pas de quoi payer ſa rançon ſera toujours ſacrifié. Le comité de ſalut public a donc fait ſon devoir en t'écrivant comme il a fait à cet égard,

C'étoit ſon devoir auſſi de s'inquiéter fortement de cette vacillation continuelle, de ce tournoiement, de cette fluctuation qu'il voyoit dans ta conduite & dont tu n'as jamais expliqué les cauſes. Tantôt horriblement ſévère, & deux jours après exceſſivement indulgent, ſans qu'il y ait pour cela dans l'état des choſes de motifs connus, tu créois des comités, des commiſſions dont tu louois avec enthouſiaſme tous les membres ; huit jours après, tu les décriois, tu les dénonçois, tu les mettois en arreſtation. Tu prononçois la peine de mort pour des cas non indiqués dans la loi ; tu ordonnois l'incendie des communes, les exécutions militaires, la confiſcation des biens, & avec la même plume tu traçois l'apologie des meſures douces & modérées. Tu tourmentois ainſi l'opinion générale & celle du comité. Nous appercevions dans ces oſcillations périodiques l'influence de quelques liaiſons, de quelques paſſions, qui ne doivent jamais chez un repréſentant du peuple balancer la deſtinée publique ; tu étois inſouciant à tel point que, de ton aveu, l'exécution

de tes arrêtés étoit confiée aux chefs de la force armée, sans que tu en aies connoissance. Les grands intérêts de la patrie nous sembloient compromis ; le comité sans doute a dû te mander pour avoir des explications, & aucun bon citoyen ne sera tenté de lui en faire un crime.

Nous te les avons demandées, ces explications, avec la franchise que nous avons toujours témoignée à nos collègues, avec la considération due à leur caractère. J'y ai mis en particulier le ton de la confiance la plus pure ; & je me souviens que, d'après ces explications, tes craintes sur l'espèce de défaveur publique que tu semblois redouter, & sur tout d'après le desir que tu m'en témoignois avec le ton d'une confiance réciproque, j'ai proposé au comité de te laisser retourner dans ta mission. Les petites particularités de notre entretien sont donc aussi fauſſement exposées que tout le reste.

L'explication sur la citation faite dans mon premier écrit me paroît complette. De quoi s'agissoit-il ? d'un arrêté dont tu désavouois l'existence, & que tu as renié publiquement : & pour faire voir qu'il n'a pas existé, tu en as donné copie ; & tu conviens que les chefs de la force armée avoient reçu ordre de le faire exécuter. L'ignorance où tu étois, les petites excuses que tu donnes sur l'imprimeur, le copiste, la sortie des bureaux, sont indignes d'un homme à qui de grands intérêts ont été confiés. Je n'ai plus rien à dire.

J. M. Collot,
représentant du peuple.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, l'an III.